



CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN

1. Pour quel trajet ?

- Valable sur l'ensemble du réseau* SNCB, (points frontières* inclus).
- Valable uniquement en service intérieur ou pour la partie belge d'un trajet transfrontalier.
Le trajet est effectué à bord d'un train faisant partie de l'offre de service publique (IC, L, P, S, EXTRA, EXP, EC et T, tels que mentionnés dans l'horaire sur snbc.be).
- Sur le réseau des Sociétés de transports* régionaux (TEC, De Lijn, STIB).

2. Pour qui ?

Pour les personnes malvoyantes atteintes d'une invalidité permanente d'au moins 90% à la suite d'une affection oculaire.

3. Comment l'obtenir ?

La CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN pour les malvoyants est délivrée par le Service Public Fédéral (SPF) Sécurité Sociale, Direction Générale Personnes Handicapées, et non par la SNCB.

Pour introduire une demande :

- **Avez-vous déjà une attestation de reconnaissance de handicap du SPF ?**
Contactez le SPF par téléphone ou par courrier pour demander la carte de réduction :
SPF Sécurité Sociale, Direction Générale des Personnes Handicapées,
Finance Tower, Bd. Du Jardin Botanique 50 boîte 150, 1000 Bruxelles

Tél : 0800 987 99 (du lundi au vendredi inclus, de 8h30 à 13h00)
- **Pas encore d'attestation de reconnaissance de handicap du SPF ?** Contactez une Association pour personnes malvoyantes ou rendez-vous à l'administration communale pour introduire une demande.

4. Sur quel support ?

Sur une carte plastifiée de couleur bleue, avec le logo « personne avec canne » émise par le SPF Sécurité Sociale.



5. Utilisation / Itinéraires

- La carte est nominative et non cessible. Elle est valable pour une durée indéterminée. Les anciennes cartes établies pour 10 ans restent valables au-delà de la date d'expiration.
- La carte équivaut à un titre de transport valable en 2^e classe et peut être utilisée comme libre-parcours sur tout le réseau* belge.

Remarques :

- Le chien-guide est transporté gratuitement même si vous voyagez en 1^e classe.
- Vous pouvez utiliser simultanément la CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN et la CARTE ACCOMPAGNATEUR GRATUIT. En effet, les avantages de ces deux cartes peuvent être cumulés.
- Accès aux portiques de Brussels Airport - Zaventem : la CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN émise par le SPF Sécurité Sociale n'a pas de code-barres. C'est pourquoi, vous êtes invité à vous adresser directement au steward présent sur place pour vous aider à passer les portiques, l'accès sera toujours garanti.
- Par ailleurs, une borne munie d'un système intercom permet à tout moment d'entrer en contact avec un collaborateur du guichet pour demander de l'aide en cas de problèmes

6. A quel prix ?

- La CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN permet de voyager gratuitement en 2^e classe.

7. Suppléments

Voyager de / vers Brussels Airport - Zaventem

- Si vous voyagez au départ ou à destination de Brussels Airport – Zaventem, en 2^e classe, en tant que malvoyant détenteur de la CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN vous ne devez pas payer le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT*
- En 1^e classe, vous achetez un titre de transport au tarif auquel vous avez droit. Selon le cas, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* est soit intégré dans le prix total de votre titre de transport, soit vous vous procurez un SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* séparé par trajet.
- Si Brussels Airport – Zaventem est une gare de correspondance*, le SUPPLEMENT BRUSSELS AIRPORT* n'est pas dû.

Voyager en 1^e classe

- Vous disposez déjà de votre CARTE NATIONALE DE RÉDUCTION POUR LES TRANSPORTS PUBLICS, valable en 2^e classe. Achetez également un SUPPLEMENT 1^e CLASSE (voir fiche-produit SUPPLEMENT 1^e CLASSE) par trajet* simple.

Voyager avec un vélo

- Afin de voyager avec votre vélo non-pliable, vous achetez un SUPPLEMENT VELO par trajet* simple simple (voir fiche-produit SUPPLEMENT VÉLO).



Voyager avec un animal domestique

- Afin de voyager avec votre animal domestique non-enfermé, vous achetez un SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE par trajet* simple (voir fiche-produit SUPPLEMENT ANIMAL DOMESTIQUE).

8. Remboursement

- Pas d'application.

9. Autres avantages

Tarif voyageurs parkings SNCB

Votre CARTE NATIONALE DE REDUCTION SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN vous donne droit à un tarif réservé aux voyageurs train, sur certains produits parking, dans les parkings payants SNCB. Faites lire votre carte MoBIB à la borne de paiement du parking afin de profiter du tarif préférentiel pour voyageurs train.

Les tarifs des parkings sont disponibles sur [sncb.be](https://www.sncb.be).

Enfants de moins de 12 ans accompagnés

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans (pas de ticket émis) accompagnés d'une personne de 12 ans ou plus ayant un titre de transport valable (maximum 4 enfants de moins de 12 ans par accompagnant, sauf si ils appartiennent à un même ménage*). Un document officiel valable (carte d'identité, carte Isi+, passeport) prouvant l'âge de l'enfant est indispensable lors du voyage.

Voyager avec vos bagages accompagnés gratuits

Vous pouvez emporter gratuitement 3 bagages à mains par voyageur, faciles à transporter (mallettes, sac à dos, valises,...) pour un total de 30 kg par personne. Vous devez surveiller vous-même vos bagages à main et les munir d'une étiquette nominative (consultez la fiche-produit BAGAGES ACCOMPAGNÉS GRATUITS afin de connaître toutes les dispositions).